



PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS 2021.22

DESCRIPTION INITIALE

I-Description de la structure

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) de Sainte-Féréole, commune de 1989 habitants à la démographie dynamique, est situé dans les locaux de l'Espace Jeunesse, 02 allée Antoine Valéry, 19 270 Sainte-Féréole, en contact direct d'une zone multi activités, non loin du centre-village. Il accueille les enfants âgés de 3 à 17 ans de 9h00 à 17h00 pendant toutes les vacances scolaires (fermeture annuelle une semaine durant les vacances de fin d'année) et les mercredis en période scolaire. C'est un espace qui a pour but l'épanouissement de chaque enfant tout en respectant le développement de chacun. Le présent projet pédagogique se réfère au projet éducatif dont les principales finalités sont de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs de la commune. Un séjour de vacances (supérieur à 4 nuits) ou un mini-séjour (inférieur à 4 nuits) peuvent-être organisés.

II-Nombre d'enfants et âges

L'Accueil de loisirs a un agrément de 50 enfants et adolescents les mercredis, petites et grandes vacances scolaires (20 enfants de moins de 6 ans).

Il est ouvert aux enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans sous réserve que les parents ou tuteurs de ces derniers aient rempli un dossier d'inscription et signé le règlement intérieur de la structure qui précise les horaires d'ouverture, les conditions d'inscription, les tarifs, les problèmes de sécurité et de soin, les règles de savoir-vivre (enfants comme adultes), les sanctions ...

III-Agrément

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est l'instance qui délivre l'agrément permettant l'accueil des enfants à partir de 3 ans.

En complément, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Sainte-Féréole est en relation avec le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'agrément de l'accueil des enfants de moins 4 ans. (Visite régulière, renseignements...).

IV-Dates d'ouverture

- Tous les mercredis durant l'année scolaire.
- Toutes les petites vacances (fermeture annuelle : 1 semaine pendant les vacances de fin d'année)
- Les deux mois d'été sans interruption juillet et août.

V- Grandes lignes du projet éducatif

Organiser des loisirs collectifs pour les mineurs est un acte éducatif qui vise en dehors des temps scolaires à :

- permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances
- favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en s'appuyant sur sa capacité d'initiative, de créativité et de prise de responsabilité
- amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- favoriser la tolérance et l'apprentissage de la vie en collectivité.

FONCTIONNEMENT

I-Les moyens humains

L'équipe pédagogique :

-Une directrice diplômée d'un **Brevet Professionnel de le Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport mention Loisirs Tous Publics**

- Des animateurs : Stagiaires BAFA, BAFA, BPJEPS, non diplômé et autres en respectant les quotas suivants imposés par Jeunesse et Sports :

- 50% d'animateurs qualifiés (9)
- 20% d'animateurs non diplômés
- 25% d'animateurs stagiaires (2)

Les enfants sont répartis en 2 groupes : 3 - 6 ans et 7-17 ans

En situation d'animation « classique » en péri et extra-scolaire :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

En situation de baignade :

- 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans.

Le Directeur

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il veille à l'application de la réglementation en vigueur
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, services municipaux, etc.).
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il a une fonction d'évaluation tant auprès du travail effectué par son personnel que par rapport aux actions engagées.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.

L'Animateur et l'Animateur Stagiaire

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est responsable des enfants qui lui sont confiés.

- Il est conscient de ses fonctions éducatives et de ses responsabilités morales, juridiques et professionnelles.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il est motivé et disponible.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il connaît différentes postures pédagogiques de l'adulte face aux enfants et sais les varier pour répondre aux besoins des enfants.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles.

Avec ses collègues et la direction

- Il respecte ses collègues.
- Il met en œuvre les activités répondant aux objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec le directeur.
- Il se doit de reléguer au second plan ses problèmes personnels et d'accepter au bénéfice de sa formation continue toutes remarques ou conseils d'ordre professionnel.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Le personnel technique :

L'équipe pédagogique est aidée dans sa tâche par une équipe technique composée :

- Du service de restauration, composé d'un agent technique communal
- Du service technique (entretien, nettoyage, réparation...)
- Des services administratifs

II-Les moyens matériels

Les locaux de l'Accueil de loisirs se composent de :

- | | |
|--|------------------------|
| -1 salle d'activité pour les enfants 3-5 ans | -1 local matériel |
| -1 salle de repos mixte | -1 restaurant |
| -1 salle d'activité pour les enfants 6 ans et plus | -1 cuisine |
| -1 salle de vie | -1 bureau de direction |
| -1 salle artistique | -1 infirmerie |
| -1 salle informatique | -1 patio |
| -1 salle cinéma | -1 terrain multisports |

-1 salle de repos et de réunion

A proximité immédiate de la structure et à disposition de celle-ci se trouvent :

-2 cours de tennis
 -1 halle des sports
 -1 stade de football (non disponible, en travaux)

-1 étang communal
 -1 dojo
 -1 salle de danse
 -1 salle polyvalente
 -1 piscine extérieure
 (ouverte en juillet et août)

III-Participation financière des familles

Quotient familial	Tranche	HABITANTS DE SAINTE FEREOLE				
		1/2 journée	1/2 journée avec repas	journée	forfait à la semaine	soit la journée
0 à 600	A	4,00	7,05	8,55	33,00	6,60
601 à 800	B	5,00	8,05	9,55	38,00	7,60
801 à 1 000	C	6,60	9,65	11,15	46,00	9,20
1 001 à 1 300	D	7,60	10,65	12,15	50,00	10,00
1 301 à 1 600	E	8,60	11,65	13,15	56,00	11,20
1 601 à 1 900	F	9,60	12,65	14,15	61,00	12,20
1 901 à ...	G	10,60	13,65	15,15	66,00	13,20
Quotient familial	Tranche	HABITANTS HORS COMMUNE				
		1/2 journée	1/2 journée avec repas	journée	forfait à la semaine	soit à la journée
0 à 600	A	4,90	7,95	9,45	37,00	7,40
601 à 800	B	6,20	9,25	10,75	44,00	8,80
801 à 1 000	C	8,20	11,25	12,75	54,00	10,80
1 001 à 1 300	D	9,40	12,45	13,95	60,00	12,00
1 301 à 1 600	E	10,70	13,75	15,25	66,00	13,20
1 601 à 1 900	F	11,90	14,95	16,45	72,00	14,40
1 901 à ...	G	13,10	16,15	17,65	78,00	15,60

-20% à partir du 2^{ème} enfant

Quotient familial = (revenus n-1 avant réduction / 12) / nombre de parts

* Si l'enfant est inscrit pour cinq journées sur la base du tarif à la semaine et que celui-ci est absent même une fois, le tarif sera alors calculé en fonction des jours présents et du tarif journalier de base.

SUPPLEMENT SORTIES

Quotient familial	Tranche	HABITANTS DE SAINTE FEREOLE	HABITANTS HORS COMMUNE
1 à 600	A	2,00	2,70
601 à 800	B	2,40	3,10
801 à 1 000	C	2,80	3,50
1 001 à 1 300	D	3,20	3,90
1 301 à 1 600	E	3,60	4,30
1 601 à 1 900	F	4,00	4,70
1 901 à ...	G	4,40	5,10

* Il existe des tarifs « habitants de Sainte-Féréole » pour les contribuables de la commune (Résidence principale ou secondaire, imposition...) et un tarif « habitants hors commune » regroupant toutes les situations ne répondant pas aux critères pour bénéficier des tarifs « habitants de Sainte-Féréole ».

IV-L 'autorisation parentale

Lorsque le responsable légal ne peut venir chercher son enfant lui-même il doit impérativement transmettre au responsable une autorisation écrite, provisoire ou permanente, donnant pouvoir à un tiers pour récupérer l'enfant. Sans cela, l'enfant ne sera pas remis à la personne venant le chercher.

En cas de départ exceptionnel de l'enfant en dehors des heures prévues par le présent projet, les parents devront signer une décharge de responsabilité, précisant le jour et l'heure à laquelle ils ont récupéré leur enfant.

V-L'accueil d'enfants porteurs de handicaps

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants du moment que les conditions d'inscription sont respectées. Comme pour tous les enfants, un entretien préalable avec les familles est souhaité afin de garantir un accueil au plus près des besoins de l'enfant. Si c'est nécessaire, un accompagnement adapté peut-être envisagé, en partenariat avec des structures médico-sociales, afin de faciliter l'accueil et l'intégration de l'enfant au sein de l'ALSH.

VI-Organisation des réunions

Les réunions font partie intégrante de l'organisation des séjours et elles permettent :

- D'établir ce projet pédagogique,
- De préparer les projets d'animation, les plannings d'activités ainsi que tout le matériel et la logistique associés,
- D'analyser, d'évaluer en fin de séjour et de réajuster en cours si nécessaire.

Deux réunions de l'équipe d'animation sont prévues avant la période d'ouverture, si nécessaire des réunions peuvent être mises en place au cours du séjour.

OBJECTIFS OPERATIONNELS GENERAUX

Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de sa tranche d'âge.

- Aider l'enfant à faire et ne pas faire à sa place
- Rendre l'enfant acteur de la vie quotidienne et le responsabiliser
- Mettre en place des activités permettant à l'enfant d'y participer de manière volontaire et autonome

Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, l'accès à la citoyenneté

- Contribuer à atténuer l'égoïsme de chacun tout en favorisant l'affirmation de soi
- Mettre en avant les notions de partage et de solidarité
- Etre à l'écoute de l'enfant et lui permettre de s'exprimer
- Conduire l'enfant vers le respect des autres personnes en acceptant les différences

Permettre à l'enfant de s'épanouir sur un temps de loisirs

- Etablir et respecter des règles de vie communes à tous
- Favoriser l'entraide entre les enfants
- Favoriser le développement de l'imaginaire et le sens créatif
- Permettre l'acquisition de connaissances, de savoirs faire et de savoirs techniques
- Encourager la pratique d'activités physiques et d'expression
- Favoriser la découverte et le respect du patrimoine local

I-Les temps d'accueil

L'accueil de loisirs reçoit les enfants le matin entre 9h et 9h30. C'est le moment de la séparation des parents et de l'appropriation de leur nouveau cadre de vie pour la journée. C'est pour les enfants un temps d'acclimatation où ils peuvent prendre leurs marques tout doucement en dessinant, en discutant avec les animateurs, en jouant, en lisant...

Les informations sur le programme de la semaine et les repas sont affichées à l'entrée du centre. L'accueil des parents est important pour les rassurer, créer de la convivialité et un lien de confiance. Le relais de la prise en charge de l'enfant se passe ainsi beaucoup mieux.

Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants entre 16h30 et 17h00. Ce moment est aussi privilégié : les enfants sont libres de leurs activités. Une attention particulière est aussi portée sur l'accueil des parents. C'est le moment de dresser un petit bilan de la journée avec leur enfant et de donner les informations nécessaires pour le lendemain.

II-La journée type en accueil de loisirs

Une journée type est très structurée notamment afin de respecter les rythmes de vie des enfants et de leurs permettre de se repérer dans le temps et l'espace.

Les horaires d'ouverture, durant les vacances scolaires et les mercredis, de l'accueil de loisirs sont de **9h00 à 17h00**. Les horaires d'accueil sont les suivants :

- Accueil du matin entre **9h00 et 9h30**
- Demi-journée matin sans repas, départ des enfants entre **11h30 à 12h30**
- Demi-journée matin avec repas, départ des enfants entre **13h00 et 14h30**
- Demi-journée après-midi sans repas, arrivée des enfants entre **13h00 et 14h30**
- Demi-journée après-midi avec repas, arrivée des enfants entre **11h30 et 12h00**
- Départ le soir à partir de **16h30**.

De 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, un service de garderie gratuite est proposé aux parents dont les enfants sont inscrits à l'A.L.S.H.

Lorsqu'une sortie à la journée est prévue, l'accueil ne sera pas possible à la demi-journée.

La journée type :

- **09h00 à 09h30** : accueil des enfants, temps libre, collation
- **09h30 à 10h00** : temps libre, présentation de la journée
- **10h00 à 11h45** : lavage des mains, activités, rangement des salles, passages aux toilettes
- **11h45 à 12h00** : pause lecture
- **12h00 à 13h00** : déjeuner
- **13h00 à 14h15** : temps libre (sieste avec réveil échelonné pour les 3-5ans)
- **14h30 à 16h00** : activités
- **16h00 à 16h30** : goûter et bilan de la journée avec les enfants, jeux collectifs
- **16h30 à 17h00** : temps libre, accueil des parents, retour en famille

III-Les projets d'animation

Durant les temps d'accueil, un équilibre est recherché entre les différentes activités. Les activités sont organisées en fonction des objectifs pédagogiques fixés pour le séjour et sont adaptées aux besoins, envies et aptitudes des enfants.

Les enfants sont séparés en tranches d'âge : 3/5 ans et 7/17 ans. Des passerelles sont possibles entre ces groupes afin que les enfants se sentent le mieux possible et puissent ainsi s'épanouir dans un environnement qui leur convient..

Certaines activités sont organisées avec tous les enfants : sorties ou grands jeux. Nous nous efforçons de prendre en compte chaque enfant et de le valoriser en toute occasion, de le rendre acteur de ses loisirs en étant à l'écoute de ses propositions et en lui laissant une part d'autonomie dans l'organisation des activités.

Les projets d'animation suivent plusieurs grandes thématiques :

- Sciences et techniques,
- Arts visuels et plastiques,
- Expressions artistiques,
- Sports,
- Environnement et citoyenneté,
- Jeux de société et de plein air,
- Loisirs créatifs.

In english, please ! Afin d'encourager la précocité de l'exposition aux langues étrangères, l'ALSH de Sainte Féréole proposera à partir de janvier 2022 le projet « in english please ! ». Une fois par mois lors des mercredis périscolaires une activité en anglais sera proposée aux enfants de plus de 6 ans fréquentant l'ALSH qui décident de s'y inscrire. Et puis, lors de chaque activité « classique » menée par la directrice jeunesse, du vocabulaire anglais en rapport avec la dite activité sera proposé aux enfants.

Les maternels quand à eux apprendront des comptines en anglais.

IV-Les temps de vie quotidienne

Le repas :

Le temps méridien est synonyme de fatigabilité et de vulnérabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Si ce temps ne remplit pas son rôle réparateur cela renforce l'énerverment des enfants qui conduit parfois aux conflits et aux accidents. L'organisation du repas a donc un rôle essentiel dans la journée de l'ALSH.

Les repas se déroulent au restaurant de l'accueil de loisirs aux alentours de 12h00. Le temps du repas est un moment privilégié pour discuter avec les enfants.

Avant le repas, tous les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains. Puis ils se rangent dans le calme et l'animateur les fait entrer tranquillement et par petits groupes dans le réfectoire.

Les animateurs mangent avec les enfants et s'occupent de leur bonne tenue pendant toute la durée du repas. Il est demandé aux enfants de goûter à tous les plats même si ce n'est qu'en petite quantité. Les enfants se servent eux-mêmes de la quantité qu'ils souhaitent manger et s'engagent à finir leur assiette.

Les enfants ne sont pas autorisés à se lever pendant le repas. Si nécessaire, les enfants lèvent la main et les animateurs satisferont aux différents besoins (eau, pain...).

L'équipe d'animation doit rester attentive, au nombre d'animateurs dans la cuisine et ceux dans le restaurant qui restent auprès des enfants.

Un baromètre de bruit est installé dans le restaurant à la vue de tous les enfants pour qu'ils puissent apprendre à gérer le niveau sonore.

Les règles de vie sont affichées dans le restaurant. L'entrée et la sortie du réfectoire se font de façon échelonnées et dans le calme.

Les collations:

- La collation du matin :

Certains enfants arrivent tôt le matin, une collation légère (yaourts, biscottes, fruits...) est donc proposée de 9h00 à 9h30 afin que ceux qui en ont envie ou besoin puissent avoir de l'énergie pour la matinée. A 9h30 au plus tard le plateau de collation doit retourner en cuisine.

- Goûter :

Pris en général l'après-midi vers 16h00, le goûter permet de faire une pause dans la journée, de réunir les enfants. Il est pris en groupe tous en rond de manière à échanger et faire le bilan de la journée.

Les temps libres / La sieste :

Sur les temps libres, les animateurs doivent avoir une surveillance large, et pas seulement portée sur le petit groupe d'enfants avec lequel ils jouent. Les enfants doivent absolument avoir une casquette sur la tête quand ils sont exposés au soleil. Il est important de proposer régulièrement aux enfants d'aller boire.

Les animateurs sont en activité avec les enfants, très demandeurs de ce moment privilégié avec les adultes. Ces temps particuliers demandent beaucoup de vigilance. En fin de journée, les enfants étant fatigués, cela provoque une certaine agitation, souvent cause d'accidents. De plus, ils attendent avec impatience le retour de leurs parents, la journée commence à être longue. Il est donc nécessaire d'être attentif et attentionné.

De petits ateliers (bricolages, coloriages, jeux de société, lecture offerte...) peuvent être également proposés par les animateurs ou par les enfants sur ces temps libres.

Les temps libres se déroulent soient à l'extérieur, soit dans la salle de vie, les animateurs se dispersent et se placent de façon stratégique où les enfants jouent.

A la fin des temps libres, la cour et la salle de vie doivent être rangés. Les ballons, véhicules et autres jeux sont rassemblés sous le « préau », les tables nettoyées, les vêtements accrochés sur les patères.

Pour la sieste des maternels, nous disposons de lits et de draps dans le dortoir. Les enfants sont allongés, écoutent de la musique douce ou une histoire durant une vingtaine de minutes. Les enfants qui le souhaitent peuvent alors se lever et rejoindre la salle d'activité. L'été, les plus grands des moins de 6 ans qui ne font plus la sieste, vont écouter une histoire ou de la musique au calme après le repas dans la salle cinéma. Ils peuvent s'allonger sur les tapis de sol.

Organisation des temps de rangement

Activité : le rangement fait partie intégrante de l'activité, il doit être assuré par l'animateur qui a mené l'activité et les enfants qui ont participé à l'animation. Si l'activité a eu lieu à l'intérieur, les tables (et éventuellement les chaises) doivent être nettoyées.

Le matériel doit être rangé à l'endroit même où il a été trouvé, excepté le matériel sorti du stock géré par la direction. Pour des raisons logistiques, celui-ci ne doit pas y être réintroduit.

Le soir, les animateurs doivent ranger les chaises, ranger correctement les jouets, jeux et livres utilisés par les enfants lors des temps libres.

Réfectoire et salles d'activités : après chaque activité et chaque repas, les tables doivent être nettoyées avec un produit spécifique, un coup de balai est passé après le goûter dans le réfectoire.

Le nettoyage du sol du réfectoire est effectué après le repas par le cuisinier.

Le nettoyage des sols de l'ensemble du site ainsi que le nettoyage des sanitaires est effectué par des agents d'entretien de la Mairie.

Les transports

Ils peuvent être utilisés pour acheminer les enfants sur différents lieux d'activités. Suivant les destinations, différents moyens de transport collectif sont utilisés : train, pédibus, minibus, bus, bus de ville, taxis...

A chaque fois, les animateurs sont attentifs au respect du code de la route et à la sécurité routière.

Les sorties :

Avant chaque sortie (même minime : promenade dans les bois, dans le bourg, piscine...), les animateurs préviennent la directrice de leur heure de départ, heure de retour et du nombre d'enfants. Ils partent avec une liste nominative des enfants qu'ils emmènent en sortie et laissent une copie de la liste sur le bureau de direction.

Il est indispensable de prendre une trousse à pharmacie (vérifiée), de l'eau et les gilets jaunes.

Pour les plus grandes sorties, chaque animateur reçoit une liste nominative des 8 ou 12 enfants qu'il a sous sa responsabilité. Le dossier des fiches sanitaires des enfants accompagne le groupe.

L'animateur doit avoir obligatoirement un téléphone portable sur lui pour être joignable et le numéro de téléphone du centre pour joindre un responsable si nécessaire.

Il est primordial de régulièrement compter les enfants.

Organisation des baignades

En ALSH les baignades sont soumises à une réglementation particulière :

- Un animateur au moins doit être présent dans l'eau pour 5 enfants de moins de 6 ans avec un maximum de 20 enfants.
- Un animateur au moins doit être présent dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans avec un maximum de 40 enfants.

Les animateurs en arrivant à la piscine doivent signaler leur présence au responsable de la surveillance de celle-ci.

La pause lecture

De 11h45 à 12h00, le temps se suspend au centre de loisirs et tout le monde (enfants comme adultes) prend un livre et s'installe pour 15 minutes de lecture.

Nous prenons le pari, de renforcer auprès des enfants le plaisir de lire en imposant un temps dans la journée où chacun se concentre sur un livre qu'il aura choisi dans la bibliothèque du centre (alimentée d'emprunts à la bibliothèque municipale et d'achats réguliers) ou qu'il amènera de chez lui.

Ce temps de lecture est partagé par les adultes qui agissent en modèles. Cette lecture est personnelle et calme. Le choix du livre, n'engage que le lecteur et aucun compte ne sera demandé sur la lecture (bien sûr chacun est libre de partager son enthousiasme ou ses réserves sur son livre, s'il le souhaite).

Chez les enfants non lecteur, une lecture commune par l'adulte peut être proposée dans un premier temps mais elle ne doit pas remplacer totalement le temps où l'enfant va choisir un livre et le feuilletter tranquillement.

Cette pause lecture, n'empêche pas d'autres moments formels ou non où l'enfant au cours de sa journée au centre pourra aller consulter un livre ou demandera à un adulte de lui lire une histoire.

Organisation des temps de pause des animateurs

Conformément à la loi et pour un meilleur service, le personnel travaillant au moins 6h dans la journée a droit à 20 minutes de pause.

Ces pauses se déroulent soit à l'extérieur des bâtiments, soit à l'intérieur. Les pauses se prennent de préférence sur les temps de collation/goûter ou après le repas.

Tout animateur peut fumer durant son temps de pause à condition qu'il soit à l'extérieur de l'espace dédié à l'accueil de loisirs.

La sécurité des enfants et le bon fonctionnement du service priment toujours sur le choix de l'animateur de prendre sa pause. Si l'organisation des pauses ne peut pas se faire en bonne intelligence au sein de l'équipe d'animation, la direction se chargera de préparer un planning des temps de repos de chacun.

Afin d'évaluer ce projet, nous mettons en place des critères d'évaluation définis selon les objectifs fixés :

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
Le projet pédagogique						
Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?						
Lien entre le projet pédagogique et les activités menées						
Lien entre le projet pédagogique et la vie du centre						
Appropriation par l'équipe du projet pédagogique						
L'équipe						
Répartition des tâches au sein de l'équipe						
Echanges et travail en commun						
Relations entre l'équipe d'animation et l'équipe de direction						
Relation entre l'équipe d'animation et les équipes techniques						
Le projet d'animation						
La préparation des activités						
Le déroulement des activités						
Pertinence des activités proposées						
Les horaires ont-ils été respectés ?						
Adhésion du public aux projets						
Les temps de repos						
Respect du rythme des enfants						
Animation des temps calmes						
Organisation du temps de sieste						
Les sorties						
La préparation						
Le voyage, les trajets						
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc...)						
La gestion des temps calmes/libres						
Les repas						
La communication avec la cuisine						
Quantité de nourriture						
Gestion des repas (calme, goûter à tout...)						
Autonomie des enfants durant les repas						
L'accueil des familles						
Echange constructif et régulier avec les familles						
Implication des parents dans la vie du centre						
Communication d'informations (dans les deux sens)						

Respect des horaires d'accueil de l'ALSH						
Les réunions						
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions						
La longueur						
La fréquence						
La pertinence						
L'investissement de l'équipe pendant la réunion						
Les moyens						
Les moyens matériels étaient-ils suffisant et adaptés?						
Les moyens humains étaient-ils suffisant et adaptés?						
Les locaux						

Evaluation des animateurs vacataires

Les animateurs vacataires sont évalués à la fin de chacune de leurs périodes d'embauche. Cet entretien se déroule avec le directeur ou le directeur adjoint. Une remédiation peut avoir lieu en cours de séjour si l'équipe de direction considère qu'il est nécessaire de s'entretenir lui.

Les stagiaires BAFA et BAFD font un bilan à la fin de chaque semaine de travail.

La grille d'évaluation est la suivante :

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement aux préparations et/ou réunions						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Est à l'heure						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
Le fonctionnement						

Il y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?						
Comment a été la préparation des activités ?						
Comment se sont passées la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment s'est passée la gestion des temps libres ?						
Comment s'est passée la gestion des repas ?						
L'activité						
Sait adapter l'activité aux enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						